Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-094-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

N° 2020-094

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *35*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : *4*

Mme KASMI	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-094-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES
Désignation de représentants de la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association PROM'HOTE IFITEL, Organisme de Formation pour adultes.
Délibération n° 2020-094

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu les statuts de l'association Centre Européen de Formation par Alternance et en Apprentissage (CEFAA),
Vu les statuts de l'association PROM'HOTE IFITEL,
Vu le courrier du CEFAA en date du 20 juillet 2020 relatif à la fusion de l'association CEFAA avec l'association PROM'HOTE IFITEL,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la Ville de Villepinte doit être représentée auprès de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association PROM'HOTE IFITEL, conformément à ses statuts,

Considérant qu'il convient de désigner un élu du Conseil Municipal pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association PROM'HOTE IFITEL,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 6 ABSTENTIONS
PAR 33 VOIX POUR

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-094-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Article Unique : De désigner Madame Martine VALLETON, Maire, comme membre permanent représentant la Commune au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association PROM'HOTE IFITEL.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-094-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION ENTREPRISES ET EMPLOI

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-094

Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : *III - AFFAIRES INTERCOMMUNALES*
1 - Désignation de représentants de la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association PROM'HOTE IFITEL, Organisme de Formation pour adultes.

Le CEFAA (Centre Européen de Formation par Alternance et en Apprentissage) est un Centre de Formation en Alternance qui a ouvert ses portes en 1993 sur le site de Villepinte, avenue Jean Fourgeaud. Ce CEFAA forme des jeunes aux métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration et accueille chaque année près de 500 apprentis.

PROM'HOTE IFITEL est un Organisme de Formation pour adultes spécialisé dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Son implantation de longue date ainsi que son réseau d'entreprises partenaires en font un acteur incontournable du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Il est installé sur le site de Villepinte, avenue Jean Fourgeaud depuis 2012. Il accueille chaque année 300 personnes en formation.

Ces deux associations ont décidé de réunir leurs activités au sein d'une seule et même structure afin de proposer 14 diplômes du CAP au BTS.

L'opération, arrêtée par les Conseils d'Administration le 11 juin 2020, se réalise dans le cadre juridique d'une fusion-absorption de l'association CEFAA au sein de l'association PROM'HOTE IFITEL.

Cette opération a été soumise à l'approbation des Assemblées Générales, le 3 septembre 2020, et sera effective à compter du 1er octobre 2020.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-094-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Selon les statuts du CEFAA, encore en vigueur, la Commune de Villepinte est représentée, de droit, au sein de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'établissement.
En effet, les statuts de l'association PROM'HOTE IFITEL et CEFAA fusionnée seront adoptés lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra fin septembre 2020.

Il revient dès lors au Conseil Municipal de désigner l'élu représentant la Commune de Villepinte au sein de cette nouvelle instance.

CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner Madame Martine VALLETON, Maire, comme membre permanent représentant la Commune au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association PROM'HOTE IFITEL, Organisme de Formation pour adultes.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.